

No de résolution  
ou annotation

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption**

### **SÉANCE D'AJOURNEMENT TENUE LE 8 MARS 2022**

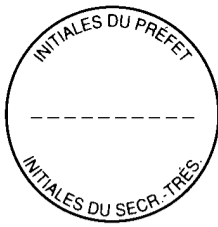
À l'ajournement de la séance du vingt-trois février de l'an deux mille vingt-deux (2022-02-23), de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, tenue le huit mars de l'an deux mille vingt-deux (2022-03-08), à 8:30 heures, et à laquelle sont présents:

- Monsieur Sébastien Nadeau, préfet et maire de la Ville de L'Assomption;
- Monsieur Nicolas Dufour, préfet suppléant et maire de la Ville de Repentigny;
- Monsieur Normand Grenier, maire de la Ville de Charlemagne;
- Monsieur Bernard Landreville, représentant de la Ville de Repentigny;
- Monsieur Steve Mador, maire de la Paroisse de Saint-Sulpice;
- Monsieur Steve Plante, maire de la Ville de L'Épiphanie.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, monsieur Sébastien Nadeau, constate le quorum à 8:30 heures et déclare la présente séance ordinaire ouverte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption**

### **22-03-052 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Nicolas Dufour, maire de la Ville de Repentigny appuyé par monsieur Normand Grenier, maire de la Ville de Charlemagne, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 février 2022, ajournée au 8 mars 2022, tel que modifié par les points suivants :

#### Reporté:

2.2 Comité consultatif agricole (CCA) :

2.2.1 Recommandation du CCA sur le projet de règlement 146-14;

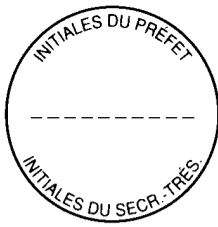
2.3 Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) :

2.3.2 Adoption du règlement numéro 146-14 relatif à la création d'une nouvelle aire d'affectation publique afin d'autoriser des services publics régionaux et de prévoir les mesures d'encadrement associées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION ÉCRITE PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 146-14 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE TROISIÈME GÉNÉRATION DE LA MRC DE L'ASSOMPTION**

La greffière-trésorière adjointe dépose le procès-verbal de la consultation écrite portant sur le projet de règlement numéro 146-14 modifiant le règlement numéro 146 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la MRC de L'Assomption. Cette consultation écrite a remplacé l'assemblée de consultation publique, et ce, selon les dispositions de l'arrêté ministériel



No de résolution  
ou annotation

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption**

2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de l'urgence sanitaire dû à la COVID 19.

Ledit procès-verbal est disponible pour consultation et il est versé aux archives de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption.

**22-03-053**

### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** **APPEL D'OFFRES POUR LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT** **DES MATIÈRES RECYCLABLES**

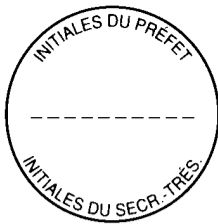
**CONSIDÉRANT** que la MRC de L'Assomption possède une délégation de compétences pour la gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de L'Assomption peut octroyer des contrats relativement à cette compétence;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de L'Assomption a procédé à l'octroi de ses contrats pour la gestion des matières résiduelles en juin 2021, trois (3) contrats, selon les lots suivants :

- Collecte, transport et élimination des déchets domestiques (Lot A);
- Collecte, transport, traitement et valorisation des matières organiques, des branches et des sapins de Noël (Lot B);
- Collecte et transport des matières recyclables (Lot C);

**CONSIDÉRANT** que la MRC de L'Assomption a procédé à la rédaction d'un devis d'appel d'offres (AP-2021-08) pour le tri et conditionnement des matières recyclables en octobre 2021, en concertation avec ses municipalités membres;



No de résolution  
ou annotation

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de L'Assomption a publié cet appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) à compter du 13 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de L'Assomption a ouvert les trois (3) soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres touchant le tri et conditionnement des matières recyclables, le 16 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de L'Assomption analyse les soumissions reçues eu égard audit appel d'offres.

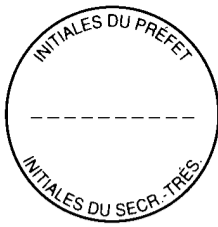
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Dufour, maire de la Ville de Repentigny, Appuyé par monsieur Steve Plante, maire de la Ville de L'Épiphanie, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

**QUE** le préambule ci-haut fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la MRC de L'Assomption autorise l'administration à poursuivre l'analyse des soumissions en vue de la prise d'une décision en lien avec notre appel d'offres relatif au tri et conditionnement des matières recyclables.

**QUE** le conseil de la MRC de L'Assomption autorise également l'administration, qu'en raison de motifs valables et raisonnables, de procéder au rejet de l'ensemble des soumissions par inscription sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption**

### **22-03-054 MANDAT EN PLANIFICATION, ORGANISATION ET ANIMATION D'UN FORUM SUR LA MOBILITÉ**

**CONSIDÉRANT** que les citoyens du territoire de la MRC de L'Assomption sont aux prises avec une grande congestion routière, entre autres, à l'intersection des autoroutes 40 et 640;

**CONSIDÉRANT** que les élus de la MRC de L'Assomption sont sensibles à cette problématique de mobilité sur l'ensemble du territoire, et ce, depuis plusieurs années;

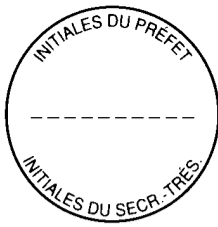
**CONSIDÉRANT** que ces problèmes majeurs de congestion routière s'identifient au fil des années et touchent également le territoire de la MRC Les Moulins;

**CONSIDÉRANT** que des pourparlers se sont tenus entre les élus des MRC de L'Assomption et Les Moulins, afin d'organiser un forum sur la mobilité en vue d'engendrer des solutions pour remédier à cette situation;

**CONSIDÉRANT** que les coûts d'organisation seront partagés entre les deux (2) organisations.

**CONSIDÉRANT** qu'une offre de services a été produite par la firme Leliken en date du 3 février 2022, pour des services professionnels de planification, d'organisation et d'animation d'un forum sur la mobilité;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de ces pourparlers, la MRC Les Moulins a donné son accord et demande à la MRC de L'Assomption de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la tenue de cet événement.



No de résolution  
ou annotation

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Dufour, maire de la Ville de Repentigny, Appuyé par monsieur Steve Mador, maire de la Paroisse de Saint-Sulpice, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le préambule ci-haut fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil de la MRC de L'Assomption accepte l'offre de services datée du 3 février 2022, de la firme Leliken, relations-conseils, pour la planification, l'organisation et l'animation d'un forum sur la mobilité qui se tiendra au printemps 2022.

**QUE** l'offre de services représente une somme de 84 000 \$, taxes en sus.

**QUE** ladite offre de services de la firme Leliken, relations-conseils, est jointe pour en faire partie, comme si au long récitée.

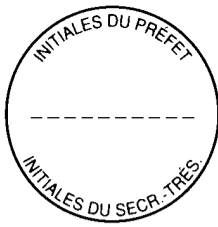
**QUE** le directeur général soit et est autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente.

**QUE** le coût de ces services sera réparti en parts égales entre les MRC de L'Assomption et Les Moulins, soit un montant de 42 000 \$, excluant les taxes, pour chacune.

**QUE** la MRC de L'Assomption facturera la MRC Les Moulins, après l'émission de chaque facture de la firme, selon les règles convenues.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le directeur général certifie qu'il y a des crédits disponibles pour la dépense mentionnée précédemment (Postes budgétaires numéros 2-02-111-00-419-00 – Conseiller aux affaires métropolitaines (35 000 \$) et 1-02-130-00-419-00 - Honoraires professionnels techniques – MRC).



No de résolution  
ou annotation

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Notez que selon les dispositions de l'article 150 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, et du règlement numéro 115 de la MRC de L'Assomption, à l'article de 2, il y est prévu qu'une période de questions d'au plus 30 minutes se tient à la fin de chaque séance.

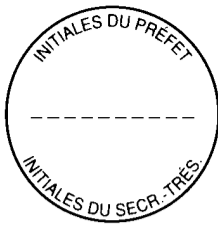
En raison des règles de la Santé publique, cette séance ordinaire du Conseil s'est déroulée en visioconférence. Donc, les citoyens étaient invités, et ce, à la suite du visionnement de l'enregistrement de la séance ordinaire du 23 février 2022 déposé sur le site Internet le 28 février 2022, à adresser leurs interrogations à la direction générale pour suivi auprès des élus

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil

### **22-03-055      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de monsieur Normand Grenier, maire de la Ville de Charlemagne, Appuyé par monsieur Bernard Landreville, représentant de la Ville de Repentigny, **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption**

Cette séance est levée à 8:35 heures.

---

Sébastien Nadeau

Préfet

---

Nathalie Deslongchamps, OMA

Greffière-trésorière adjointe